



COUPE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ SÉNIORS «CRÉDIT MUTUEL» 2018/2019



Autun, le 05 novembre 2018

Madame, Monsieur le Président,

Par la création de cette coupe commune Bourgogne Franche Comté, notre Ligue a souhaité faire de cette épreuve une organisation commune aux deux identités.

Cette épreuve est réservée aux clubs régionaux Féminins et Masculins à l'exception des clubs de la catégorie Pré-national Masculine.

Participation Masculine:

- ✓ U20 (pour les U18 obligation de surclassement)
- ✓ RM2 – RM3

Participation Féminine :

- ✓ Toutes catégories départementales et régionales

Engagement pour les équipes régionales: obligatoire avec possibilité de non participation en retournant le coupon ci-joint **avant le 1^{er} décembre 2018.**

Engagement pour les équipes départementales: merci de renvoyer votre engagement avant le **1er décembre 2018.**

L'engagement est gratuit, cependant une équipe qui déclare forfait, sera amendée d'une pénalité financière au tarif en vigueur. (*cf règlement 2018-2019*)

ART. 16.4.1 – Dispositions spécifiques

1. La Coupe de Bourgogne se déroule en 1/16, 1/8, 1/4, 1/2, et finale suivant le nombre d'équipes engagées.
2. Le temps de jeu : Code de jeu FFBB 2018/2019

ART. 16.5 - Désignation des rencontres

1. L'ordre des rencontres sera effectué par tirage au sort, lors d'une réunion de la Commission Régionale Sportive.

- handicap : 1 division +5, 2 div. +10, 3 div. +15, 4 div. et plus +20.
- Feuille de marque et envoi des résultats (voir art. 31 et 32, page 19 et 20 des règlements sportifs LBFC)
- **la règle de brûlage devra être respectée et identique à celle fournie pour les championnats.**
- OTM : chaque équipe devra présenter un OTM officiel ou toute autre personne licenciée. En cas de défection, le club recevant devra assumer.

Crédit Mutuel

1 rue des Pierres - BP5 71401 AUTUN Cedex
Tel. 03 85 86 97 00 - Fax. 03 85 86 31 36

E-mail : lbbb@wanadoo.fr

Site: <http://basketbourgogne.fr/>

ART. 16.6 - Désignation des salles

1. Les rencontres se dérouleront sur le terrain de la première équipe tirée au sort.
3. Les finales se dérouleront sur un ou deux sites déterminés par la Commission Régionale Sportive.
Finales féminines 13h15 et masculins 15h30 si deux finales sur un même site.
Finales féminines masculins 15h30 si deux finales sur un site différent.

ART. 16.7 - Dates des rencontres MASCULIN et FEMININ : suivant le nombre d'équipes engagées : 05/01/19, 26/01/19, 16/02/19, 16/03/19 à 20h00

Finale : Date et lieu à définir

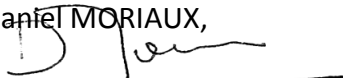
Les clubs candidats à l'organisation des finales devront faire acte de candidature avant le 16/03/2019.

Dérogation : Les rencontres ne pourront se jouer au delà des dates retenues au calendrier ci-dessus. Une dérogation pour avancer une rencontre devra être demandée 15 jours minimum au préalable.

ART. 16.14 - Frais d'arbitrage

1. Les frais d'arbitrage et/ou des OTM si nécessaire sont divisés en parts égales entre les clubs présents.
2. La CRO a la charge de communiquer au trésorier de la Ligue de Bourgogne de Basket Ball les frais d'arbitrage dus par chaque club concerné.
3. Le règlement des frais d'arbitrage s'effectuera par un prélèvement sur le compte des clubs concernés.
Un trophée sera remis à l'équipe vainqueur de l'épreuve.
Une coupe sera offerte à l'équipe finaliste.

Salutations sportives.

Daniel MORIAUX,

Responsable Coupe

Copies : CD21, 25, 39, 58, 71, 89,70/90, BD, MM, CRS, CRO, LBFC

ENGAGEMENT COUPE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ SF et SM « CRÉDIT MUTUEL » 2018/2019

A retourner à la Ligue avant le 1er décembre 2018

Nom du Club : N° : BFC.....

Niveau à préciser : MASCULIN : RM2 RM3
 FEMININ : PNF RF2

Participera à la Coupe de Bourgogne Franche Comté
Ne participera pas à la Coupe de Bourgogne Franche Comté

Motif :

Souhaite faire acte de candidature à l'organisation des finales.
(Candidature à envoyer avant le 16/03/2019)



1 rue des Pierres - BP5 71401 AUTUN Cedex
Tel. 03 85 86 97 00 - Fax. 03 85 86 31 36

E-mail : lbbb@wanadoo.fr Site: <http://basketbourgogne.fr/>